

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 27 mai 1858

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

[De Dorlodot frères](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation1 p. (112r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 27 mai 1858, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/29660>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 mai 1858](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination Forest, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin répond aux lettres d'Alexandre Brullé des 24 et 26 mai 1858. Il lui indique qu'il envoie 13 876,55 F à de Dorlodot. Sur l'acquisition du site du nouvel établissement industriel de Bruxelles. Godin confère à Brullé les pleins pouvoirs pour l'acquisition de l'usine de Story en recommandant la possibilité d'en revoir le prix si l'autorisation d'installer une fonderie n'était pas obtenue. Il demande à Brullé s'il est nécessaire d'avancer des fonds à Story et s'il ne suffit pas qu'il se déclare acquéreur pour qu'il devienne réellement propriétaire au terme de l'acte provisoire signé entre eux. À propos des moyens de réunir des fonds en Belgique d'un montant de 120 000 F. Le post-scriptum porte sur le moyen de contraindre Story à accepter un nouveau délai.

Notes

- Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 111/113 ».
- L'acte de vente de la propriété de J. et H. Story à Laeken à Jean-Baptiste André Godin est établi le 15 juin 1858 par le notaire Jean Joseph François Valentyns à Laeken-lez-Bruxelles (Archives d'État de Bruxelles (Forest) : étude de Jean Joseph François Valentyns, acte de vente du 15 juin 1858).

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [De Dorlodot frères](#)
- [Demeur, Adolphe \(1827-1892\)](#)
- [Story \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Bruxelles \(Belgique\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Brullé, Alexandre (1814-1891)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriériste
- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie Éditeur de musique et industriel fouriériste français né en 1814 et décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'[Adèle Augustine Brullé-Tardieu](#). Godin confie en 1855 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par [Eugène André](#) à partir de l'été 1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

Nom De Dorlodot frères

Genre Non pertinent

Pays d'origine Belgique

Activité Industrie (grande)

Biographie Entreprise produisant de la fonte établie à Acoz, Gerpinnes (Belgique) en 1863.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 18/11/2025

Lundi le 28 mai 1853

112

Par le Maréchal Brœck

III
113

Il faut faire faire au bilan de cette somme
je m'empresse de répondre à vos lettres
du 24 et 26 courant pour faire partvenir à M.
le Dordedot le fl 13.476.33. simple ~~compte~~ sans tout
peine que vous me ferez pour solder quelques états sur
un échange que nous faisons. Nous ferons tout ce que
vous levez à ce point pour résoudre la question de l'espèce
quand à nos significations de fiducie story je
vous donne plus pourtant une ligne en moins qu'il ne
soit paradoxalement égal à un peu plus que l'autre. La
telle estime sera suffisante il ne surgira pas de difficultés
telles pour notre autorisation. Il faut que ce soit une
assurance pour lui faire son pécule. quant à ce soit
que nous entrons politiquement à diverses personnes
de ce que nous ayons à faire, c'est à dire de nos déclarer
que nous ne sommes pas obligés d'autorisation de l'Etat pour
faire ce que nous le jugeons convenable pour des raisons
que je ne puis prouver de laisser tomber le terme
à qui répondrait à la renonciation d'autorisation de
ce immédiat de ma part.

sous une forme ou sous une autre, assent le premier
par écrit de nous permettre d'offrir pour ce que les
fonds à M. Story en quoi il le fait il est à mon
avis qu'il suffit de lui faire signifier que je veux
l'autorisation que nous avons dans la toute première
qui a été fait entre nous que nous rendement pourraient
soyez demandée à ce sujet.

Il n'aurait pas préférable de faire écrire à
la bourse de Bruxelles les titres sur la Banque de
Belgique que de simples traits quand même elle démontre
nos titres de trois signatures.

Il est alors venu à la Banque de Belgique. On a obtenu
de prendre des renseignements sur le change que j'aurais
à rapporter pour ces diverses sortes de statuts que l'Etat
pour une somme de fl 120 mill.

Pont de
l'Etat
M. le
Général
Brœck
m'a
répondu
que
nous
devons
être
dans
une
position
assez
bonne
pour
que
nous
puissions
prendre
des
renseignements
sur
le
change
que
j'aurais
à
rapporter
pour
ces
diverses
sortes
de
statuts
que
l'Etat
pour
une
somme
de
fl 120
mill.